

Le jeudi, 18 novembre 2010

Caisse Populaire Desjardins,
37, rue Turgeon,
Sainte-Thérèse (Québec),
J7E 3H2.

Att. : Responsable de la caisse.

Objet : Saisi des biens de monsieur Pierre Michaud.

Monsieur, madame,

Faute d'avoir du travail, monsieur Pierre Michaud fait actuellement une demande d'assurance emploi en parallèle avec une demande de bien-être social. Ces organismes demande de leurs fournir différents documents tel que :

- (1) Acte de naissance
- (2) Lettre de cessation d'emploi
- (3) Jugement conditionnel (séparation)
- (4) Requête de cour
- (5) Livret de caisse
- (6) Compte de taxe, etc.

Bref tous les papiers nécessaires qu'un propriétaire et ou un travailleur autonome à le devoir de conserver pour ses dossiers. Tous ces papiers étaient dans un porte document chez monsieur.

Or nous tenons à vous rappeler que vers la fin octobre 2010, la caisse à expulser monsieur Michaud de son domicile avec un délai de plus ou moins 10 minutes et que monsieur n'a pas actuellement ces papiers. Ceux-ci sont indispensables pour faire une demande de revenu monétaire gouvernementale. Nous vous demandons donc, de faire parvenir ces papiers ainsi que les ordinateurs (2) de monsieur (preuve de travailleur autonome) à l'adresse mentionné ci bas.

Agréer, monsieur, madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre Michaud
1486 Brébeuf
Trois-Rivières
G8Z 2A1

P.J. : Lettre SBPM0120101115
C.C Centre de service Canada Trois-Rivières.
Emploi Québec Trois-Rivières.

Réf. : SBPM0220101118

PM/PM